

## Règlement du benulzer

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, vous trouverez ci-dessous les distances aux limites actuellement autorisées par la commune de Cheyres. Ceci en relation avec les mesures de protection contre les incendies ancrées dans la loi. Le comité répond volontiers à vos questions à ce sujet.

EñhlSzunganfAbstanddetstla - BBatsrfal

|                                                                                                 |                            |                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abat&nde<br>Nouveau bautan<br>De la frontière                                                   | et<br>de 1.60m bls 3m      | Demander<br>EI30, parois, soubassement<br>jusqu'à<br>xum B0den, préd8cher<br>EI50. Wgnde (paroi). Sous-<br>structure bla<br>vers le sol. Voröachar |
| Dans le cas d'elnas Wagae                                                                       | de 0.50m ble au<br>Vördach |                                                                                                                                                    |
| S'il manque un soubassement jusqu'au sol, la face inférieure doit mesurer 1,25 m en EI 30 aaln. |                            |                                                                                                                                                    |

Les anciens abalands doivent être maintenus, mais la sécurité contre les fauteurs doit renforcée.

|                               |              |                                        |
|-------------------------------|--------------|----------------------------------------|
| Dans le cas d'une distance    | de 0 - 1.50m | EI60 Warde jusqu'au sol                |
| Dans le cas d'ainas Abstandea | de 1-s0 - 3m | EI30 paroi jusqu'au Bodan<br>et auvent |

### Rénovation de l'Innan en Abet&nde entre

0 et 3m

L'utilisation d'un extincteur automatique  
es couleurs de protection comme  
SIKA, Belfort eta Ist ob" toriach

### Lègement anbsutsrdGor&taschu n pas habitable

Jusqu'à la fonce.  
max. de 1.80m.

B-noter également une hauteur  
wll1lation et une attestation  
écrite

Consentement d0a concernant  
les voisins, mais EI30 ou aue

#### Tôle.

Rénovations sn de la  
Frontière

£3l'écart peut être conservé aL-  
er EI30

L'entretien des parcelles est obligatoire. L'Oemelnde se le droit d'des travaux d'inatandateJlunga sur toutes les parcelles concernées à la demande du propriétaire si, dans les 30 jours suivant la demande de kenformitata par la commune, la commission technique ou le comité directeur, il n'y a pas d'altération.

Les installations non conformes au présent règlement doivent être adaptées aux modifications au plus tard lors de la consultation de l'annexe actuelle. Les propriétaires sont responsables vis-à-vis des tiers des dommages causés par la non-conformité et dans la mesure des dispositions légales.

D'autres adaptations architecturales de la commune au règlement d'utilisation de l'AdP sont . Des informations à ce sujet seront données dès qu'elles seront connues, mais au plus tard lors de l'AG 2018.

En annexe, vous trouverez le procès-verbal qui vous informe en détail sur le déroulement de l'assemblée générale. Vous y également le rapport annuel du président.

Mention d'impression : AdP-Info - Auteur, Andreas Pauli, Président  
AdP-Info - traduction française ; Diana Krattinger. Sel'retarin